

LES OBJECTIFS

L'hôpital de Jour d'Addictologie du SUAL propose une prise en charge spécifique des conduites addictives dans une démarche de réhabilitation physique et cognitive sur une durée de trois mois, renouvelable si besoin.

Il accompagne à l'aide au changement, au sevrage ambulatoire, à la consolidation de l'abstinence, à la réduction des risques, la réhabilitation psychosociale, la réinsertion socioprofessionnelle et l'amélioration de la qualité de vie des patients en addictologie.

ACTIVITES THERAPEUTIQUES

En groupe

- Ateliers **psychoéducatifs** sur les addictions.
- **Remédiation cognitive par réalité virtuelle** : outils immersifs pour travailler les **fonctions exécutives** et la **cognition sociale**.
- Groupes **psychothérapeutiques**.
- Groupes d'entraînement aux **habilités sociales**.
- Groupes d'éducation à l'**activité physique adaptée**.
- Travail autour de l'**autonomie** et de la **réhabilitation sociale**.
- Travail **psychocorporel / Relaxation**
- Ateliers de **médiation artistique** et animale.
- Ateliers **diététiques** et repas thérapeutiques.

En individuel

- Prise en charge individuelle personnalisée avec les différents professionnels de l'HDJ selon les indications.

ACCUEIL

Du lundi au vendredi de 9h15 à 16h30, sauf le jeudi matin

☎ Secrétariat HDJ : 04 37 91 51 55

✉ : _Secretariat_SUAL_HDJ@ch-le-vinatier.fr



ACCÈS

Boulevard périphérique Sortie VINATIER



Tram : T2/T5 Arrêt Desgenettes
T6 Arrêt Vinatier
Métro Ligne D : Arrêt Laennec
Bus C8 : arrêt Hôpital Desgenettes Vinatier

SUAL HDJ



SUAL

Service Universitaire d'Addictologie de Lyon

Hôpital de jour

Bâtiment 309

Campus Hospitalier Le Vinatier
BP 30039 - 95 boulevard Pinel
69678 Bron Cedex

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Responsable du SUAL : Dr Monique GUENIN
Responsable du SUAL HDJ : Dr Faiza DEKHINET
Cadre de Santé : Mr Marc SAINTE-CROIX

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

- Médecin psychiatre addictologue
- Médecin généraliste addictologue
- Médecin du sport
- Cadre de Santé
- Infirmière de coordination
- Infirmier
- Neuropsychologue
- Psychologue
- Ergothérapeute
- Assistante sociale
- Educatrice spécialisée
- Enseignantes en Activité Physique Adaptée
- Diététicienne
- Patiente experte
- Assistante médico-administrative
- Agents de service hospitalier

RESPONSABLES DU PÔLE



- Médecin chef de Pôle : Pr Benjamin ROLLAND
- Médecin chef de Pôle adjoint : Dr Françoise PILLOT-MEUNIER
- Cadre Supérieur de Santé de Pôle : Mme Anna RICHARD
- Cadre administratif de Pôle : Mme Isabelle POUSSIER

PARCOURS DU SOIN

1. Adressage : le médecin adresseur/référent remplit la **demande d'admission** (<https://www.ch-le-vinatier.fr/le-vinatier/fiche-d-adressage-sual-hc-et-hdj-3214.html>) en accord avec le patient.

2. Entretien d'accueil : première rencontre avec un médecin pour valider l'admission, définir un programme thérapeutique et décliner les axes de soins.

3. Évaluation initiale pluriprofessionnelle afin de **co-construire** avec le **patient** un **projet thérapeutique**. Le programme est **personnalisé**, ajusté selon l'évolution.

4. Suivi & ajustements : réévaluations régulières en réunions pluridisciplinaires.

5. Préparation à la sortie : travail d'autonomisation/
Orientation vers des structures de soins ou de réinsertion

INDICATIONS

Le SUAL HDJ s'adresse :

- Aux personnes présentant des **conduites addictives** aux **substances psychoactives** et souhaitant aller vers une **modification du comportement**.
- Aux patients ayant des **troubles cognitifs** liés à l'usage de **substances psychoactives**.
- Aux patients nécessitant un accompagnement **pluridisciplinaire renforcé en addictologie**.

Les patients doivent être majeurs et volontaires, présenter des troubles psychiatriques stabilisés. Ils doivent être en mesure de venir régulièrement dans un état psychique et physique compatible avec le soin.

Les patients doivent avoir un **référent médical** (médecin traitant, psychiatre) à même d'assurer le suivi général et la continuité de soins.

CONTRE-INDICATIONS

- Maladies somatiques nécessitant une prise en charge médicale hospitalière.
- Troubles psychiatriques sévères nécessitant une hospitalisation complète.
- Absence d'engagement dans les soins

